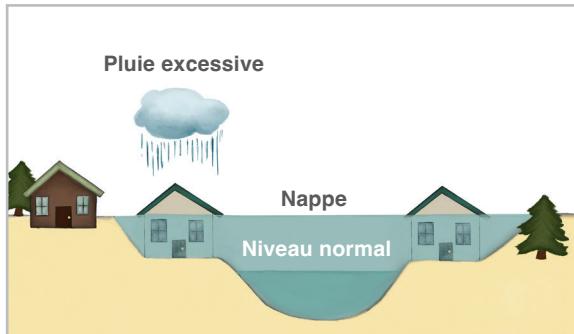


Selon l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques, les inondations représentent l'accident météorologique le plus courant dont font face les particuliers et les entreprises. Elles sont également le risque le plus coûteux en matière de dommages matériels, ayant une profonde incidence sur les ménages, les entreprises et les collectivités. Les inondations peuvent survenir dans n'importe quelle région du pays et être déclenchées par une multitude d'incidents, dont les précipitations abondantes, le ruissellement de la fonte des neiges, les embâcles et les tempêtes côtières. Les inondations sont généralement classées dans l'une des trois catégories suivantes : fluviales, pluviales et côtières.



Inondations fluviales

Les inondations fluviales se produisent lorsque le lit d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau est submergé, ce qui entraîne l'inondation des terres adjacentes à ses berges naturelles.

Ce type d'inondation survient le plus souvent au début du printemps en raison de facteurs aggravants, dont les précipitations abondantes, la fonte des neiges et les conditions physiques comme les obstructions par la glace et les débris.



Inondations pluviales

Les inondations pluviales se produisent lorsque des précipitations extrêmes entraînent des inondations de surface, indépendamment du débordement d'un plan d'eau.

Les inondations pluviales peuvent survenir n'importe où, y compris en milieu urbain. Or, une quantité importante de pluie peut excéder la capacité des systèmes d'évacuation municipaux, ce qui entraîne l'inondation par ruissellement des rues et des structures avoisinantes.



Inondations côtières

Les inondations côtières se produisent lorsque l'eau de mer inonde des terres côtières de faible élévation. Elles sont généralement causées par des tempêtes de vent intenses (par exemple, des ouragans) qui créent des ondes de tempête.

L'intensité d'une inondation côtière dépend de la force, de la taille, de la vitesse et de la direction d'une tempête de vent. Les inondations côtières peuvent également être causées par des tsunamis.

Selon le [Bureau d'assurance du Canada](#), les inondations ont généré en moyenne près de 800 millions de dollars en sinistres assurés par an au cours de la dernière décennie des suites d'incidents marquants comme ceux décrits dans l'article suivant :

- En août 2024, les restes de l'ouragan Debby ont provoqué des inondations record au Québec, inondant 55 collectivités, dont la ville de Montréal.
- En juillet 2024, près de 10 centimètres de pluie sont tombés à Toronto en trois heures, submergeant les infrastructures de la ville et inondant de nombreuses maisons et entreprises.
- En novembre 2021, une rivière atmosphérique a déversé des pluies record en Colombie-Britannique. Elle a déclenché des glissements de terrain et des inondations qui ont causé des dégâts considérables et ont coupé les principales voies d'accès à plusieurs régions de la province, portant ainsi gravement atteinte à l'économie.



Photo : Inondations de novembre 2021 en Colombie-Britannique

Du fait de l'intensification des effets des changements climatiques, les Canadiens connaîtront une augmentation marquée de la fréquence et de l'intensité des inondations. La hausse des températures attribuable à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre fait en sorte que l'air retient davantage d'humidité, ce qui se traduit par des pluies plus abondantes et des tempêtes plus violentes. Ces phénomènes, combinés à la fonte des couvertures de neige, à l'élévation du niveau de la mer et à l'évolution des conditions météorologiques, ont donné lieu à des inondations d'autant plus extrêmes et imprévisibles.

En ce qui concerne plus particulièrement les propriétaires d'entreprise, les inondations présentent des risques pour leurs biens matériels, la continuité de leurs affaires ainsi que la sécurité de leurs employés et de leurs clients. Il est donc essentiel pour eux de se montrer proactifs lorsqu'ils élaborent leurs stratégies de préparation, d'intervention et de reprise des activités face à une inondation. Le présent guide a pour but de proposer aux propriétaires d'entreprise des stratégies à mettre en œuvre avant, durant et après une inondation.

Préparation en cas d'inondation

Les mesures suivantes devraient être prises en vue de limiter les dommages potentiels et de réduire le stress et le fardeau associés aux préparatifs de dernière minute :

- Communiquer avec l'administration municipale pour obtenir la carte des inondations et des ondes de tempête dans la localité de votre entreprise, afin de connaître les risques auxquels elle s'expose.
- Mettre en place une équipe chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de continuité des affaires.
- S'assurer de disposer de plans complets de préparation et d'intervention en cas d'urgence, qui intègrent notamment des procédures relatives aux inondations.
- Proposer à l'ensemble du personnel assigné à l'exploitation du bâtiment une formation complète sur les procédures à suivre en cas d'inondation. Prévoir des exercices annuels pour mettre en pratique ces protocoles et évaluer régulièrement toutes les procédures afin de vous assurer qu'elles sont toujours pertinentes et à jour.
- Réaliser une évaluation des risques pour connaître les vulnérabilités ainsi que les processus et les biens essentiels susceptibles d'être affectés en cas d'inondation.
- Examiner en détail votre contrat d'assurance afin de savoir ce qui est couvert et ce qui est exclu. Dresser la liste de vos stocks et de votre équipement et prendre des photos de votre propriété qui montrent les bâtiments et cet équipement.
- Établir des procédures documentées pour arrêter l'équipement susceptible d'être affecté par une inondation.
- Surélever les biens essentiels qui risquent d'être endommagés par l'eau ou les déplacer à des étages plus élevés, si possible.
- Dresser une liste des personnes à contacter en cas d'urgence, dont les services d'incendie et de police et les entreprises de services publics.
- Établir les lignes directrices et les stratégies de communication à suivre avant, pendant et après une inondation, à l'intention du personnel et des clients.

- Établir un système de sauvegarde et de récupération des données informatiques hors site ou miser sur une solution infonuagique.
- Examiner la possibilité d'utiliser les autres installations de l'entreprise si les lieux principaux devenaient inaccessibles.
- Établir une entente avec des fournisseurs et des distributeurs locaux pour assurer la livraison rapide du matériel de protection, au besoin (barrières anti-inondation portatives, sacs de sable, pompes submersibles, génératrices portatives, déshumidificateurs, capteurs d'humidité de l'air, etc.).
- Appliquer un produit d'étanchéité autour des fenêtres du sous-sol et des portes situées au niveau du sol.
- Ajouter des soupiraux et des couvercles aux fenêtres situées à proximité ou au-dessous du niveau du sol.
- Envisager l'installation d'une pompe de puisard et d'un dispositif antirefoulement dans le sous-sol.

Préparation en cas d'inondation imminente

Lorsqu'on annonce une inondation, les mesures suivantes doivent être prises pour aider à réduire les dommages causés aux biens de l'entreprise :

- Garder les canaux de communication ouverts pour recevoir les alertes météorologiques. Prévoir au moins trois moyens de recevoir les alertes météorologiques (p. ex., par radio, téléphone ou chaîne de télévision locale, sur une application météorologique ou dans les médias sociaux).
- Mettre en œuvre le plan de continuité des affaires et le communiquer au personnel.
- Déplacer les actifs essentiels, et tout le matériel susceptible d'être endommagé par les inondations, au-dessus des niveaux d'inondation prévus, de préférence à un étage supérieur.
- Suivre les procédures documentées pour arrêter l'équipement susceptible d'être affecté par une inondation.
- Protéger les fenêtres du sous-sol, les planchers du rez-de-chaussée et toute autre ouverture au niveau du sol contre les inondations et les dommages causés par les débris (par exemple, barrières anti-inondation portatives, sacs de sable, etc.).
- Ranger à l'intérieur du bâtiment les articles d'extérieur susceptibles d'être emportés par les eaux d'inondation, comme les meubles de jardin, les enseignes portatives et les jardinières. Les objets lourds ou de grande taille qui ne peuvent être rangés à l'intérieur doivent être solidement fixés en place.
- Interrompre les processus de production et couper l'alimentation de l'équipement et des machines non essentiels.
- Garder en fonction l'équipement essentiel, comme les alarmes incendie, les pompes à incendie et les pompes de puisard, et les raccorder à une génératrice de secours, s'il y en a une.
- Remplir les réservoirs de carburant des génératrices de secours et des pompes à incendie.
- Fermer toutes les conduites de gaz naturel ou de propane aux points d'entrée du bâtiment.
- Évacuer les lieux sans tarder si les autorités émettent un avis à cet effet. S'assurer que tous les employés connaissent bien les procédures d'évacuation.

Reprise des activités après une inondation

Il peut s'avérer très pénible de réintégrer les locaux de l'entreprise à la suite d'une inondation. Les mesures décrites ci-dessous faciliteront la gestion sûre et efficace de la situation :

- Avant tout, s'assurer que tous les membres du personnel sont en sécurité et qu'ils ont été dénombrés.
- Éviter de pénétrer dans les bâtiments endommagés tant que leur intégrité structurale n'a pas été soigneusement évaluée.
- Se tenir loin des lignes électriques qui sont tombées au sol, car elles peuvent être sous tension. Prévenir les entreprises locales de services publics si des lignes électriques sont au sol ou si des fuites de gaz sont détectées.

- Documenter les dommages causés à la propriété et prendre des photos et des vidéos des stocks et des appareils endommagés.
- Communiquer avec son courtier ou son assureur. Être prêt à communiquer les renseignements essentiels (p. ex. coordonnées, numéro du service de police, description des dommages et date à laquelle ceux-ci sont survenus). Remplir et transmettre le plus tôt possible les formulaires de réclamation demandés.
- Dès que possible, après une infiltration d'eau à l'intérieur du bâtiment, éliminer l'eau des lieux pour atténuer les dommages et la contamination, puis mettre en marche les déshumidificateurs et les pompes de puisard en place pour éviter l'apparition de moisissures.
- Veiller à ce que tous les systèmes électriques et tous les appareils à combustible soient inspectés avant leur remise en service par des entrepreneurs autorisés.
- Retirer et éliminer tous les matériaux de construction (cloisons sèches, revêtements isolants, etc.) et les objets d'ameublement non récupérables ayant été en contact avec l'eau, conformément aux règlements locaux.
- Faire appel à un service de sécurité 24 heures, si vous le jugez nécessaire.
- Fournir régulièrement au personnel, aux clients et aux fournisseurs des mises à jour sur l'état d'avancement des activités commerciales par téléphone ou par courrier électronique ou encore en les affichant sur le site Web ou intranet de l'entreprise, ou encore dans les médias sociaux.
- Communiquer régulièrement avec les entrepreneurs jusqu'à ce que toutes les réparations nécessaires aient été effectuées.
- Si l'entreprise doit être relocalisée, conserver les registres et les reçus de toutes les dépenses supplémentaires engagées. Créer un fichier électronique dans un programme infonuagique pour y consigner ces renseignements et y avoir facilement accès en tout lieu.

Références

Institut climatique du Canada | Fiche de renseignements — Changements climatiques et inondations, septembre 2024
<https://climateinstitute.ca/wp-content/uploads/2024/09/Fiche-reseignements-inondations-InstitutClimatiqueDuCanada.pdf>

Croix-Rouge canadienne | Inondations
<https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/types-d-urgence/inondation>

Gouvernement du Canada, Sécurité publique Canada | Inondations — Que faire?
<https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cn57747441-fra.pdf>

Gouvernement du Canada | Profil national des risques : Un outil national de préparation et de sensibilisation aux situations d'urgence, mai 2023
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcts/pblctns/2023-nrp-pnr/2023-npr-pnr-fr.pdf>

Institut de prévention des sinistres catastrophiques | Inondations | (en anglais seulement)
<https://www.iclr.org/flooding/>

The Geneva Association | Flood Risk Management in Canada: Building flood resilience in a changing climate, décembre 2020 (en anglais seulement)
https://www.genevaassociation.org/sites/default/files/frm_canada_web.pdf

Page 4 de 4

echelonassurance.ca

Copyright © 2025 Echelon Assurance. Tous droits réservés. Ce formulaire est fourni par Echelon Assurance pour aider les entreprises à déterminer les conditions susceptibles d'entraîner une exposition aux risques liés à la responsabilité civile en cas de situations d'urgence attribuable à des inondations, et à prendre des mesures proactives pour intervenir et en atténuer les risques. Bien que nous estimions que ce formulaire est complet, il est fourni « tel quel » et nous ne garantissons pas qu'il le soit. Toute responsabilité et tout risque liés à des incidents précis, y compris l'utilisation du présent formulaire, sont assumés par l'entreprise.

^{MC} Marque de commerce d'Echelon Assurance. ^{MD} Marque déposée d'Echelon Assurance.

echelon
MD
 Assurance